

Evaluation des médicaments commercialisés : Pharmacovigilance

Pr A Sommet

Université de Toulouse



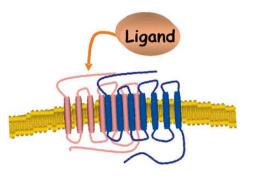
Santé

L'évaluation des médicaments commercialisés?

- Après les études pré-cliniques (animaux, cellules)
- Après les essais cliniques
- Après l'Autorisation de mise sur le marché (AMM)



Dans la population





RECEPTEUR

Pharmacologie

POPULATION

Pharmavigilance

ANIMAL



HOMME

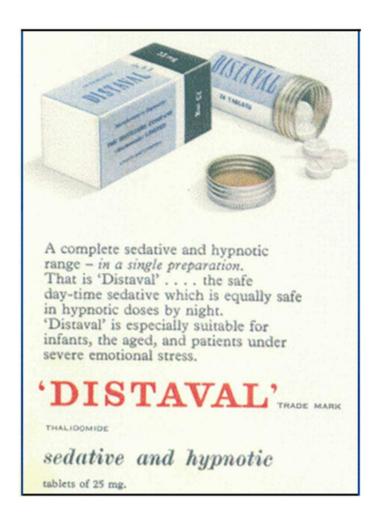


Plan

• Historique

Thalidomide

- ✓ Commercialisé en 1956
 - √ sédatif
 - ✓ utilisé comme anti-nauséeux (femmes enceintes)



Thalidomide: médicament « miracle » (pour dormir, pour la douleur,...)

Commercialisé en Allemagne, Grande-Bretagne à partir de 1956

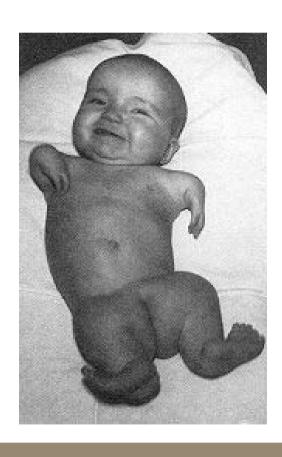
Disponible sans prescription!



Thalidomide

- ✓ Commercialisé en 1956
 - √ sédatif
 - ✓ utilisé comme anti-nauséeux (femmes enceintes)
- ✓ Lenz, Allemagne de l' Ouest :
 - ✓ 50 cas d'une malformation très rare (phocomélie),
 - ✓ toutes les mères des cas avaient été exposées au thalidomide pendant la grossesse
- Etudes de tératogénèse conduites chez une seule espèce animale (rongeur) insensible : pas d'autres espèces testées
- Retrait du marché mondial en 1961
- ✓ Estimation mondiale: 4000-6000 cas mondiaux, 40 % de létalité

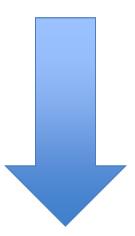
Thalidomide et phocomélie



Malformation congénitale caractérisée par l'absence ou le raccourcissement de la racine d'un membre, alors que la partie distale est plus ou moins bien formée

Thalidomide: conséquences

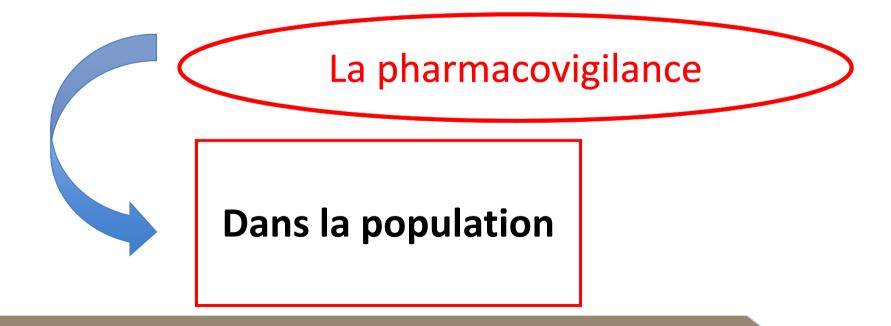
- Médicament bénéfique => mais aussi dangereux
- Réglementaire: nécessité d'études précliniques et cliniques
- 1972 Définition de la Pharmacovigilance par l'Organisation Mondiale de la Santé
- 1973 6 premiers Centres Hospitaliers de Pharmacovigilance (France)
- 1982 Décret du 30 Juillet 1982
 - Fixe les structures et l'organisation de la PV



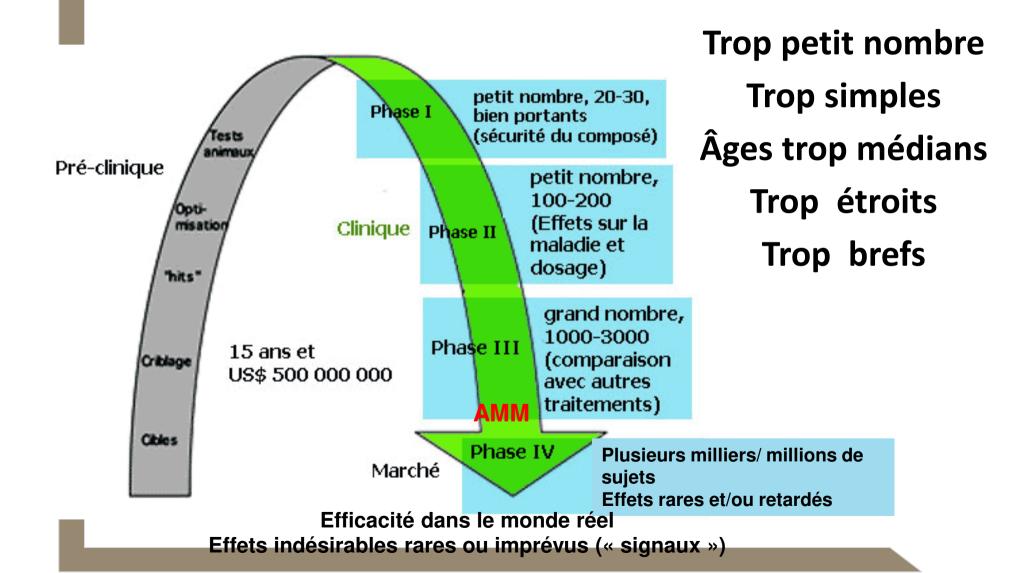
Nécessité d'évaluation des médicaments après l'AMM

L'évaluation des médicaments commercialisés

- Evaluation de leur utilisation
- Evaluation de leurs effets bénéfiques
- Evaluation de leurs effets indésirables



Les 5 « Trop » des essais cliniques



Plan

- 1. Historique
- 2. Définitions
 - 1. Pharmacovigilance
 - 2. Effet indésirable
 - 3. Evenement indésirable

Définition de la pharmacovigilance

Ensemble des techniques pour identifier évaluer prévenir





Pharmacovigilance

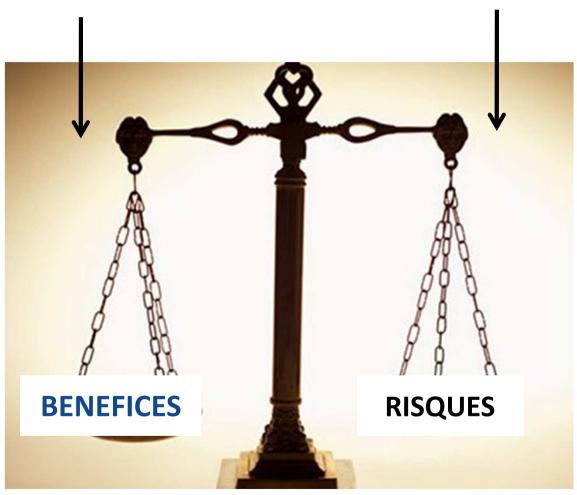
but : amélioration du rapport bénéfice/risque des médicaments

- à l'échelon individuel : choisir le traitement le mieux adapté pour un malade donné
- à l'échelon populationnel (santé publique) : maintenir ou non un médicament sur le marché, informer les prescripteurs des risques potentiels (mises en garde, précautions d'emploi, etc)

EFFETS PHARMACODYNAMIQUES

=

EFFETS RECHERCHES + EFFETS INDESIRABLES



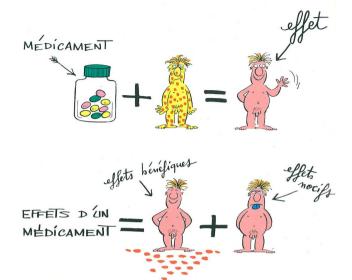
Balance Bénéfices/Risques

Concept ancien!

Primum non nocere (Hippocrate)

 «La règle d'or de la médication moderne est de savoir proportionner le risque thérapeutique au risque de la maladie» (LC Soula 1937)

Effets indésirables



- ✓ Réaction nocive et non voulue
- ✓ Se produisant lors de la prise d'un médicament à usage humain
- ✓ Utilisé dans des conditions normales « recommandées » (posologies, durée, etc.)
- ✓ Ou résultant d'un mauvais usage

Effet ≠ **Evénement**

- À distinguer d'événement indésirable
 - « Évènement indésirable » : dans essais cliniques
 - Pas nécessairement de relation
 - « Effet indésirable » : en vie réelle
 - Relation, « imputabilité »
- A distinguer d' « événement iatrogène »
 - conséquences néfastes sur l'état de santé individuel ou collectif de tout acte ou mesure pratiqué ou prescrit par un professionnel de santé habilité

Plan

- 1. Historique
- 2. Définitions
- 3. Champ d'application

Champ d'application

- Médicaments et produits à finalité sanitaire à usage humain :
 - Spécialité pharmaceutique
 - Préparation magistrale
 - Préparation hospitalière
 - Préparation officinale
 - Médicaments immunologiques (allergènes, vaccins sérum,...)
 - Produit de thérapie cellulaire si AMM
 - Médicament radiopharmaceutique
 - Médicament homéopathique
 - Préparation de thérapie génique

— ...

Champ d'application

- Inclut notamment :
 - Les cas de surdosage
 - Toute exposition au cours de la grossesse ou de l'allaitement
 - Tout autre effet ou situation ayant une conséquence néfaste, potentielle ou avérée pour la santé
 - Toute perte d'efficacité (vaccins, les contraceptifs ou les médicaments destinés au traitement des maladies mettant en jeu le pronostic vital...)

Plan

- 1. Historique
- 2. Définitions
- 3. Champ d'application
- 4. Méthodes

Notification spontanée

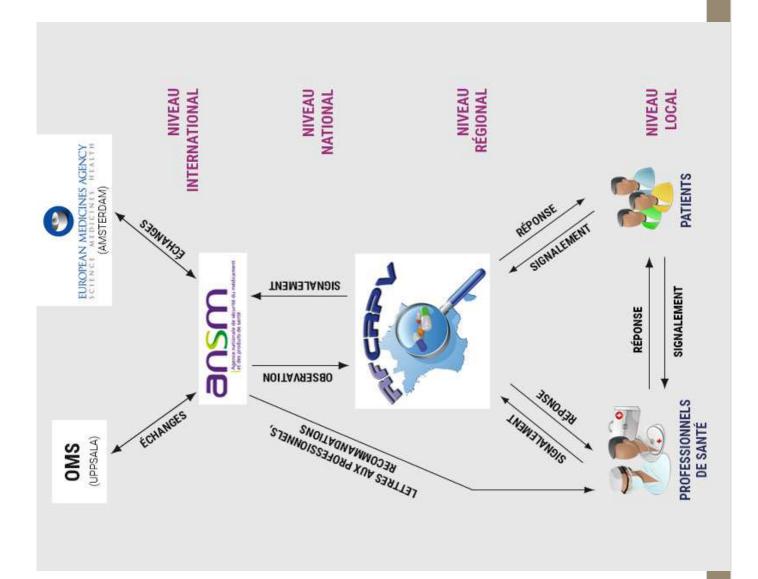
- Définition
 - Signalement des cas observés d'effet indésirable médicamenteux
- Limites
 - Sous-notification (5 à 10% d'El déclarés)
 - Données hétérogènes, parfois insuffisantes pour permettre une évaluation et une prise de décision
 - Pas d'estimation du risque réel
- MAIS IRREMPLACABLE POUR IDENTIFIER LES SIGNAUX ET LES ALERTES

Autres méthodes

- Cf. Pharmacoépidémiologie
 - Études de cohorte
 - Études cas/témoins

Plan

- 1. Historique
- 2. Définitions
- 3. Champ d'application
- 4. Méthodes
- 5. Organisation



Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV)

Fiche de déclaration

Professionnels de santé et patients : Signalement des effets indésirables

Notification spontanée

Qui déclare?

- Tout professionnel de santé (médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme, pharmacien), doit déclarer tout effet indésirable
- Les autres professionnels peuvent signaler tout effet indésirable médicament dont ils ont connaissance
- Depuis 2011, les patients et associations de patients sont autorisés à déclarer eux-mêmes leurs effets indésirables

ANSM



Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV)

Fiche de déclaration

Professionnels de santé et patients : Signalement des effets indésirables

31 Centres Régionaux de Pharmacovigilance en France (CRPV)

Paris HEGP **Amiens**

Paris Creteil **Angers**

Paris Fernand-Besançon

Widal Bordeaux

Paris Pitié-Brest Salpêtrière Caen

Paris Saint-Antoine Clermont-

Paris Saint-Vincent Ferrand

de Paul Dijon **Poitiers** Grenoble

Reims Lille

Rennes Limoges Rouen

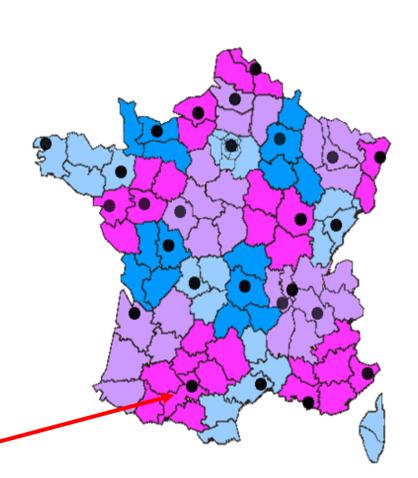
Lyon

Saint-Etienne Marseille

Strasbourg Montpellier

Toulouse Nancy Nantes

Tours Nice



Missions des Centres Régionaux de Pharmacovigilance

- Recueillir les notifications d'effets indésirables
- ✓ Valider les notifications d'effets indésirables
 - Vérifier si les informations sont complètes
 - Evaluation du rôle d'un médicament dans la survenue d'un événement => effet indésirable



L'imputabilité

Missions des Centres Régionaux de Pharmacovigilance

- Recueillir les notifications d'effets indésirables
- ✓ Valider les notifications d'effets indésirables
- ✓ Transmettre les notifications d'effets indésirables à l'ANSM
- Centre d'information sur les médicaments
 - Permanence téléphonique
 - www.BIP31.fr

LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE AU SERVICE DE LA VIE ET DE L'INNOVATION

Patients

Professionnels

Etudiants, formation

Chercheurs

Partenaires

Journalistes

Vous êtes ici : Accueil Annuaire, spécialités médicales Pharmacologie Médicale et Clinique Les activités qui service PharmacoVigilance et Informations sur le Médicament, Centre Régional de PharmacoVigilance (CRPV)

LES ACTIVITÉS DU SERVICE

- Equipe et contacts du Service de Pharmacologie Clinique
- ▼ PharmacoVigilance et Informations sur le Médicament, Centre Régional de PharmacoVigilance (CRPV)
- · Articles du CRPV de Toulouse
- Médicaments, Reproduction, Grossesse et Allaitement
- Recommandations
- Pharmacologie Sociale Midi-Pyrénées (GPSMiP)
- Bulletins d'Informations de Pharmacologie (BIP31.fr)
- Bulletins d'informations Midi-Pyrénées de l'Antenne Médicale de Prévention du Dopage et des Conduites Dopantes (AMPD)
- Bulletins du Centre d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance et d'AddictoVigilance (CEIP-A)
- Centre Midi-Pyrénées d'Evaluation et d'Information sur la PharmacoDépendance et d'AddictoVigilance (CEIP-A)
- Antenne Médicale
 Midi-Pyrénées de Prévention du
 Dopage et des Conduites
 Dopantes (AMPD) Centre Pierre

PharmacoVigilance et Informations sur le Médicament, Centre Régional de PharmacoVigilance (CRPV)

UF 1 : CRPV - Centre Midi-Pyrénées de PharmacoVigilance, de PharmacoEpidémiologie et d'Informations sur le Médicament

- ▶ MPr. JL. MONTASTRUC : Directeur
- Dr. H. BAGHERI: Praticien Hospitalier Tel: 05 61 14 59 02

Permanence téléphonique de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h30 : 05 61 25 51

12 (répondeur en dehors des heures ouvrables)

- > Fax: 05 61 25 51 16
- E-Mail: pharmacovigilance@chu-toulouse.fr

Sommaire de cette page

- Les Missions du Centre Régional de PharmacoVigilance (CRPV)
- D Pourquoi déclarer ?
- Déclaration des effets indésirables au CRPV
- Que peut vous apporter le CRPV?
- Mieux prescrire pour la personne âgée
- Prescription d'une contraception orale
- 🚨 Définition, fonctionnement, obligations de déclaration, intêrets

Les Missions du Centre Régional de PharmacoVigilance (CRPV)

Publié le 06/01/2005 à 19h03 (mis à jour le 15/07/2010 à 11h44)

La PharmacoVigilance a pour objet la surveillance du risque d'effet indésirable résultant de l'utilisation des médicaments et produits à usage humain (produits sanguins stables, préparations magistrales, vaccins, autorisation Temporaire d'Utilisation,...).

STANDARD: 05 61 77 22 33

VOUS RECHERCHEZ

un médecin, une consultation, une spécialité ...



- URGENCES

PARTAGER CETTE PAGE





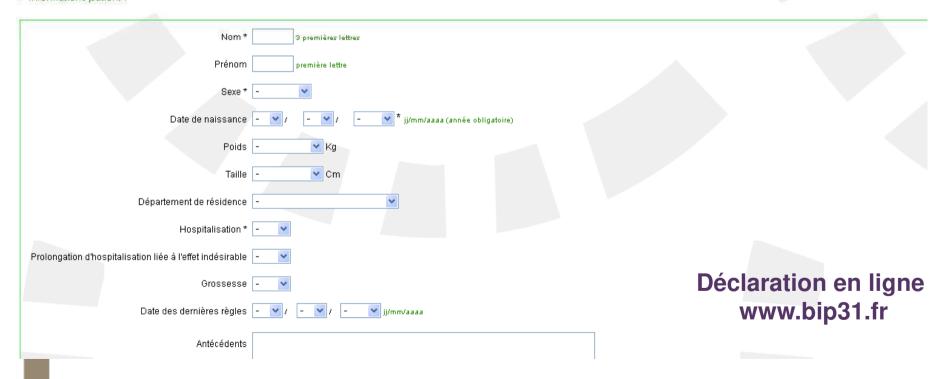
DECLARATION D'EFFET(S) INDESIRABLES(S) MEDICAMENTEUX

DECLARATION DE PHARMACOVIGILANCE AU CRPV DE TOULOUSE

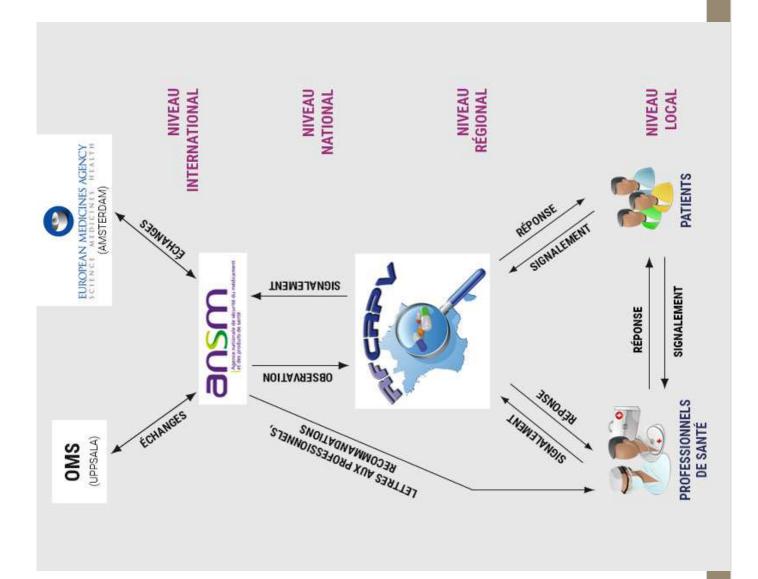
Les informations requeillies seront, dans le respect du secret médical, informatisées et communiquées au centre régional de pharmacovigilance et à l'Agence du Médicament.

Le droit d'accès du patient s'exerce auprès du centre régional de pharmacovigilance auquel a été notifié l'effet indésirable, par l'intermédiaire du praticien déclarant ou de tout médecin désigné par lui. Le droit d'accès du praticien déclarant s'exerce auprès du centre régional de pharmacovigilance auquel a été notifié l'effet indésirable, conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

> Informations patient



http://www.bip31.fr/alertespharmacovigilance.php



Organisation de la PV en France

ANSM

- Comité Scientifique Surveillance et Pharmacovigilance
 - Cas marquants
 - analyse des enquêtes demandées aux CRPV
- Avis au Ministre chargé de la Santé sur les mesures à prendre pour réduire les risques liés aux effets indésirables médicamenteux

Mesures à prendre en Pharmacovigilance

1-RETRAIT

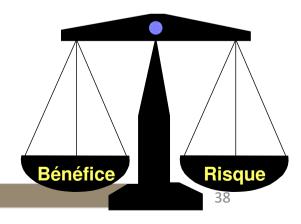
définitif

temporaire

2-RESTRICTIONS A LA PRESCRIPTION ET/OU A LA DELIVRANCE

3-INFORMATIONS+++

- -lettres au prescripteur
- -informations de la part des CRPV



La Pharmacovigilance



- Reste trop souvent négligée voire occultée
 - Données cachées, minimisation du risque

 Alors que le bénéfice, même modeste, est largement mis en avant

Conclusion

- Évaluation du médicament poursuivie tout au long de la vie du médicament
- Evaluation du rapport bénéfice-risque complexe
- Nécessité d'évaluation post-AMM
 - Connaissance des modes d'utilisation,
 - Confirmation et quantification d'un risque d'effet indésirable du médicament

Merci de votre attention